

Vos questions / nos réponses

Cocaïne femme enceinte

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/08/2018 08:42

Bonjour,

Je consomme de la cocaïne une fois par semaine.... je me sens totalement perdue et sans arme pour arrêter... mon conjoint consomme tous les jours....

J'aimerai savoir, si je me rend à l'hôpital pour être aidée, je serai donc enregistré et cela pourrait me porter préjudice par rapport à mes enfants non ? On ne sait jamais s'il y avait séparation, on pourra m'en tenir rigueur ?

Je serai fichée en quelque sorte non ?

Pourtant j'aimerai vraiment être aidée et suivie pour arrêter... je n'en peux plus vraiment.

Merci pour votre aide j'habite la région de Perpignan.

Mise en ligne le 14/08/2018

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude mais rassurez-vous : les professionnels de santé sont soumis au secret médical et ne peuvent en aucun cas vous « ficher ». Cela ne peut pas vous porter préjudice pour l'avenir. Etre consommateur de produits stupéfiants n'est pas synonyme d'être un mauvais parent !

Vous avez envie de prendre soin de votre bébé et en effet, cela passe par l'arrêt total de la cocaïne car c'est un produit qui n'est pas sans risques pour lui. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de 3 CSAPA (Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces lieux sont ouverts à tous, de manière confidentielle et gratuite. Vous pourrez y rencontrer des spécialistes des addictions (médecins, psychologues...) qui pourront vous aider dans cet arrêt.

Evidemment, nous vous recommandons d'en parler avec le gynécologue ou la sage-femme qui suit votre grossesse, quitte à en changer si vous constatez qu'il ou elle est dans le jugement et pas dans le soutien.

C'est une étape difficile à franchir mais vous n'êtes pas obligée de rester seule pour la dépasser. En plus de ces suivis importants, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone si vous sentez par exemple une forte envie de consommer. On ne fait pas de miracles, mais parler un peu aide quelquefois à faire passer l'envie...

Nous vous souhaitons bon courage et tenons également à vous féliciter pour cet heureux événement à venir.

Prenez soin de vous,

Cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Aline Vinot

11 rue Joseph Cugnot
66000 PERPIGNAN

Tél : 04 30 53 12 98

Site web : urlz.fr/iRFP

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Substitution : Délivrance et accompagnement : du lundi au vendredi de 9h à 13h

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA - Association Addictions France 66

37, boulevard Kennedy
Immeuble Le Marylin
66100 PERPIGNAN

Tél : 04 68 51 25 41

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 sauf mardi 16h30 et jeudi 19h

Accueil du public : Matin : lundi mardi mercredi et vendredi 9h30-13h Après-midi : lundi, mercredi et vendredi 14h-18h mardi 14h-17h jeudi 14h-19h30

Consultat° jeunes consommateurs : A la Maison des adolescents de Perpignan le mercredi, jeudi après midi et vendredi matin

[Voir la fiche détaillée](#)